

SOUS-PREFECTURE de Saint-Pierre

COMMUNE de SAINT-LOUIS

REÇU LE

26 AOUT 2019

SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-PIERRE

REGISTRE D'ENQUÊTE

relatif à l'ouverture d'une consultation du public
sur la demande d'enregistrement présentée par l'EARE
LES FLEURS JAUNES pour l'exploitation d'un élevage de
peres sur le territoire de la commune de Saint-Louis

ENQUÊTE RELATIVE

A

L'ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par L'EARL LES FLEURS JAUNES pour l'exploitation d'un élevage de porcs sur le territoire de la commune de Saint-Louis

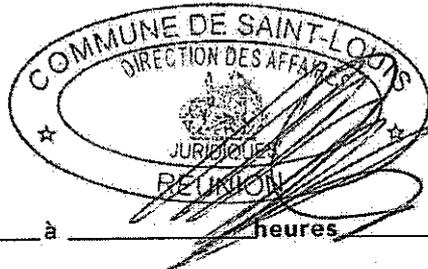
(Titre _____ du décret n° 59-701 du 6 juin 1959)

En exécution de l'arrêté du N° 2019-156/SP/BATEAT de Monsieur le Préfet de La Réunion je, soussigné, M. Patrick MALET

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant 25 jours consécutifs (sauf les dimanches et jours fériés) de 8 heures 00 à 12 heures 00 et de 13 heures 00 à 16 heures 00

les observations du public.

A Saint-Louis le 08 juillet 2019



Première journée :

Le _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____

1° Observations de M. _____

Le 09 août 2019 à 15 heures 00

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné Monsieur Patrick MALET Maire de la commune de Saint-Louis déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 25 jours consécutifs du 08 juillet 2019 au 09 août 2019

de 08 heures 00 à 12 heures 00

et de 13 heures 00 à 15 heures 00

(sauf les dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par 00 personnes (pages N° _____ à _____).

En outre, j'ai reçu 00 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1° Lettre en date du _____ de M. _____

2° Lettre en date du _____ de M. _____

3° Lettre en date du _____ de M. _____

Le Maire

